

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTERE DE L'INTERIEUR ET SECURITE, DECENTRALISATION  
ET AFFAIRES COUTUMIERES  
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

CELLULE INFRASTRUCTURES

PROJET DE RESILIENCE AUX INONDATIONS URBAINES EN RDC (PRIUR)

(P508410)

Termes de référence relatifs au recrutement d'un Consultant individuel pour appuyer l'équipe désignée du Ministère de l'Intérieur à identifier les besoins en renforcement de capacités institutionnelles dans le cadre du Projet PRIUR

Mars 2026

020

## 1. Contexte et justification

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque mondiale de 200 millions de Dollars américains pour la mise en œuvre du Projet de Résilience aux Inondations Urbaines en RDC (PRIUR), ayant pour objectif de renforcer les capacités de gestion des risques liés au climat et des risques de catastrophes en République démocratique du Congo et de réduire les risques d'inondation dans les villes sélectionnées.

Le Projet de résilience aux inondations urbaines en RDC (2025 – 2030) répond aux catastrophes de la saison des pluies 2023 – 2024 dans des zones ciblées ; à moyen et long terme, il vise à renforcer les infrastructures, les capacités et les systèmes pour une RDC plus résiliente et à même de résister aux chocs climatiques et aux catastrophes.

Le Projet atteindra ces objectifs (i) en renforçant la capacité de préparation aux situations d'urgence de la RDC et sa capacité à répondre aux crises par le biais d'un renforcement institutionnel aux niveaux national, provincial et local, et de la mise en place d'un système de Gestion des Risques de Catastrophe (GRC) ; et (ii) en répondant aux besoins urgents de reconstruction et de réhabilitation dans les villes gravement touchées par les inondations de 2024, d'une manière qui s'adapte à la situation de conflit actuelle.

Le Projet de résilience aux inondations urbaines en RDC se concentrera d'abord sur les besoins de réhabilitation dans la Ville-Province de Kinshasa et à Kalemie (Province du Tanganyika).

Le Projet comprend quatre (4) composantes :

1. Composante 1 : Renforcement institutionnel pour une meilleure Gestion de Risques et Catastrophes (GRC) au niveau national, provincial et local (30 millions USD), ayant les sous-composantes suivantes :
  - Sous-composante 1.1 : Renforcement du système de GRC au niveau national ;
  - Sous-composante 1.2 : Renforcement de capacités au niveau provincial et local.
2. Composante 2 : Infrastructures résilientes aux inondations pour certaines villes ciblées (150 millions USD), ayant les sous-composantes ci-dessous :
  - Sous-composante 2.1 : Reconstruction et réhabilitation d'urgence des infrastructures critiques ;
  - Sous-composante 2.2 : Réhabilitation des infrastructures de réduction des risques d'inondation ;
  - Sous-composante 2.3 : Etudes stratégiques pour la gestion des risques d'inondations ;
  - Sous-composante 2.4. Mesures sociales.
3. Composante 3 : Gestion de Projet (20 millions USD)
4. Composante 4 : Intervention d'urgence conditionnelle (0 USD)

**La composante 1** est consacrée au renforcement institutionnel pour une meilleure gestion des risques de catastrophe au niveau national, provincial et municipal. Elle se focalisera également sur le renforcement des capacités institutionnelles du Gouvernement pour améliorer le système de Gestion des Risques de Catastrophe (GRC), le renforcement des systèmes d'alerte précoce axés sur les personnes touchées par les inondations, qui sont sensibles aux situations de FCV<sup>1</sup> et sensibles au genre, y compris une stratégie de communication d'urgence pour diffuser des alertes aux derniers maillons, y compris les personnes déplacées et les communautés dans les zones touchées par le conflit.

Dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles, il est prévu la mise en œuvre de programmes de renforcement de capacités en faveur des services ciblés du Ministère de l'intérieur ainsi que d'autres structures/institutions impliquées dans la GRC. Il sera aussi question des activités spécifiques à la GRC (opérationnalisation de la politique nationale de GRC et de la stratégie nationale de GRC, la mise en place de la SAP Communautaire, etc.). A cet effet, une identification de besoins réels en renforcement de capacités est indispensable avant la mise en œuvre du plan de renforcement de capacités.

Les présents termes de référence sont élaborés pour assurer le recrutement d'un consultant individuel qui appuiera le Projet à identifier les besoins en renforcement de capacités en GRC à l'attention de l'équipe désignée du Ministère de l'Intérieur.

## **2. Objectifs**

### **a) Objectif global**

L'objectif global de la mission est d'appuyer le Ministère de l'Intérieur dans l'identification claire, l'analyse et la priorisation des besoins en renforcement de capacités en matière de GRC.

### **b) Objectifs spécifiques**

- Évaluer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles existantes en GRC ;
- Identifier les lacunes en matière de ressources humaines, matérielles et organisationnelles à différents niveaux (central, provincial, local);
- Analyser les dispositifs existants (cadres juridiques, organisationnels, outils, procédures) ;
- Proposer un plan structuré de renforcement des capacités ;
- Définir des actions prioritaires à court, moyen et long terme sous forme de plan d'action stratégique et opérationnel.

## **3. Résultats attendus**

Il est attendu du Consultant les résultats suivants :

---

<sup>1</sup> Fragilité, Conflit ou Violence

- a) Une cartographie des acteurs et des dispositifs GRC mis en place au sein du Ministère de l'intérieur ;
- b) Une analyse diagnostique des capacités existantes ;
- c) Une identification claire des gaps (institutionnels, techniques, humains, logistiques) ;
- d) Une typologie des besoins en renforcement de capacités (formation, équipements, outils, organisation) ;
- e) Un plan de renforcement des capacités chiffré et priorisé ;
- f) Une feuille de route opérationnelle pour la mise en œuvre de programmes en renforcement de capacités.

#### 4. Taches du Consultant

Le Consultant recruté devra :

**1) Faire une revue documentaire :**

- Analyser les documents existants (politiques, stratégies, lois, plans de contingence, rapports, etc.) ;
- Examiner les initiatives en cours (projets avec des PTF, ONG, etc.).

**2) Réaliser un diagnostic institutionnel :**

- Conduire des entretiens avec les parties prenantes clés (SG, DGPC, CPAU, Corps des sapeurs-pompiers, etc.) ;
- Évaluer les mécanismes de coordination existants ;
- Analyser les capacités humaines, organisationnelles et logistiques.

**3) Procéder à l'analyse des besoins :**

- Identifier les écarts entre les capacités actuelles et les besoins requis ;
- Prioriser les besoins selon leur criticité et leur impact ;
- Intégrer les enjeux spécifiques (urbains, inondations, systèmes d'alerte, données, etc.).

**4) Procéder à l'élaboration du plan de renforcement :**

- Définir les axes stratégiques de renforcement des capacités ;
- Proposer des modules de formation et dispositifs d'accompagnement ;
- Identifier les besoins en outils (SIG, systèmes d'alerte, plateformes) ;
- Proposer un plan d'investissement indicatif.

**5) Assurer la validation :**

- Organiser un atelier de restitution et validation des livrables produits ;
- Intégrer les observations des parties prenantes.

#### 5. Durée, lieu et calendrier des livrables de la mission

La mission du Consultant se déroulera à Kinshasa pour une durée de **soixante (60) jours** étalés sur une période de cent-vingt (120) jours.

Le calendrier des livrables se présente comme suit :

| Activité   | Livrable  | Période en jours | Nbre d'exemplaires         |
|--|---|------------------|----------------------------|
| Démarrage de la mission                          | Notification de démarrage de la mission             | T0               |                            |
|  | Rapport de démarrage                                | T0 + 5 jrs       | 4 copies papier + clés USB |
|  | Validation du rapport de démarrage                  | T0 + 10 jrs      |                            |
| Diagnostic                                       | Rapport diagnostic                                  | T0 + 30 jrs      | 4 copies papier + clés USB |
|  | Commentaires du Client sur le rapport diagnostic    | T0 + 45 jrs      |                            |
| Analyse des besoins                              | Rapport intermédiaire                               | T0 + 65 jrs      | 4 copies papier + clés USB |
|  | Commentaires du Client sur le rapport intermédiaire | T0 + 80 jrs      |                            |
| Elaboration du plan de renforcement de capacités | Rapport provisoire                                  | T0 + 100 jrs     | 4 copies papier + clés USB |
|  | Commentaires sur le rapport provisoire              | T0 + 115 jrs     |                            |
| Fin de la mission                                | Rapport final                                       | T0 + 120 jrs     | 4 copies papier + clés USB |
|  | Validation du rapport final                         | T0 + 125 jrs     |                            |

## 6. Profil du Consultant

Le consultant individuel à recruter devra répondre aux qualifications minimales suivantes :

- Disposer d'un diplôme universitaire (Bac+5 minimum) en Géographie, Aménagement du territoire, Urbanisme, Science de l'Environnement, Génie civil, Génie hydraulique, Géosciences/hydrologie, Gestion des Risques de Catastrophes ou tout autre domaine pertinent ;
- Justifier d'au moins dix (10) ans d'expérience globale dans la coordination et la mise en œuvre des projets d'infrastructures dont celui de Réduction des risques et catastrophes ou Résilience urbaine ;
- Avoir au moins une (1) mission similaire dans l'évaluation des capacités institutionnelles ou d'audit organisationnel en matière de GRC des structures ou institutions en charge de la GRC ou protection civile en Afrique subsaharienne ;
- Avoir une bonne connaissance du contexte institutionnel de la RDC et des procédures de bailleurs de fonds comme la Banque mondiale, la BAD, etc. serait un atout majeur.

## 7. Obligations des parties

### a) *Obligations du Consultant*

Le Consultant exécutera les prestations et remplira ses obligations selon les normes de performance, et cela de façon diligente, efficace et économique, conformément aux techniques et pratiques généralement acceptées.

Il utilisera des techniques de pointe appropriées et des procédés sûrs et efficaces ; il évitera tout conflit d'intérêt, et est tenu au devoir de réserve.

Le Consultant soumettra à l'autorité contractante les rapports et documents par voie électronique. Les rapports finaux seront fournis sur clé USB, en plus de quatre (4) exemplaires sur papier.

### b) *Obligations du Client*

En accord avec le Protocole d'accord régissant la collaboration entre le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics via la Cellule Infrastructures et le Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières via l'Unité Technique (UT) pour la mise en œuvre du PRIUR, la Cellule Infrastructures assumera l'ensemble des tâches fiduciaires, à savoir :

- Assurer la gestion du contrat précité ;
- Liquidier et assurer le paiement des prestations du Consultant selon les termes du Contrat ;
- Servir d'interface avec le Bailleur de fonds.

Pendant la même période, l'Unité Technique, en étroite collaboration avec la Cellule Infrastructures, assurera, quant à elle, les tâches essentielles suivantes :

- Mettre à la disposition du Consultant les documents du Projet, les études et toutes les informations disponibles à son niveau et susceptibles d'aider le Consultant dans l'accomplissement de sa mission ;
- Mettre à la disposition du Consultant les autorisations administratives nécessaires à l'exécution convenable de la mission ;
- Faciliter, pour le Consultant, les rendez-vous nécessaires à la bonne exécution de sa mission ;
- Veiller à la réalisation des prestations dans le respect des normes, des textes en vigueur et des règles de l'art ;
- Valider les livrables produits par le Consultant.

L'Unité Technique du Ministère de l'Intérieur s'assurera de l'implication des services techniques concernés dans la réalisation de l'activité.